

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°13/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique	GIRON Philippe	JACQUEMIN Jean-François	ROBICHON Joël
ARNOULD Jean-Paul	GITZHOFER Raymond	JACQUOT Laurent	ROBIN Patrice
BASTIEN Denis	GRANDVALLET François	MARCHAL Raymond	SPERANDIO Perrine
BERBÉ Christian	HENRY Denis Pierre Gilles	PAGELOT Dominique	THIERY François
COLIN Gérard	HUGUENY Jean-Claude	PERRIN Jean-Pierre	VALANCE Jacques
COLLIN Dominique	HUIN Denis	PERRIN Nadine	VIRTEL Gérard
DUPONT Jean-Gilbert	HURAUX Gilles	PERSONENI Cédric	
GARION Eric	HUSSON Claude	RICHARD Michelle	

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick	GAILLOT Thierry	RENAUD Jean-Jacques	VILLEMEN Yannick
CLEMENT Marie-Josèphe	JALLAIS Jacques	ROMARY Benoît	WILLEMEN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André	LAFROGNE Philippe	ROPP Jean-Louis	VILLAUME Patrick
CALIN Thierry	LARCHER Philippe	ROUDOT Gérard	ZANCHETTA Patrick
DEMURGER Igor	LE ROUX Yves	THOMAS Jérôme	
GEHIN Martine	MENGEL Yveline	TOUSSAINT Michel	
GUILLOT Jean-Francois	MILLOT Nicolas	VASSILIEFF Bernard	

OBJET : Adhésion - Substitution de la CCHV aux communes adhérentes

RAPPORT DU PRESIDENT

Par délibération n°03/2023 du 16 février 2023, les membres du comité syndical ont accepté la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) aux 3 compétences.

Cette délibération mentionnait la substitution de la CCHV aux 12 communes qui étaient adhérentes au SDANC à titre individuel et aux 2 communes qui étaient adhérentes au SDANC via le SIA La Bresse-Cornimont.

Cependant, la CCHV a délibéré le 29 juin 2022 sur le principe d'une délégation de compétence, le SIA La Bresse-Cornimont est donc maintenu. La CCHV a jusqu'au 29 juin 2023 pour établir la convention de délégation avec le SIA.

A ce stade de la procédure, le SIA est donc toujours membre du SDANC.

La CCHV se substitue donc uniquement aux 12 communes qui étaient adhérentes au SDANC à titre individuel (à savoir : Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, Gerbamont, La Forge, Le Syndicat, Rochesson, Sapois, Saulxures-sur-Moselotte, Tendon, Thiéfosse, Vagney et Ventron).

Le comité syndical,

DECIDE à l'unanimité

De prendre acte de la substitution de la CCHV uniquement aux 12 communes qui étaient adhérentes au SDANC à titre individuel (la présente délibération annulant et remplaçant la délibération n°03/2023 du 16 février 2023).



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 10:14:50 +0200
Ref:20230411_094002_1-1-O
Signature numérique
le Président

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°14/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique
ARNOULD Jean-Paul
BASTIEN Denis
BERBÉ Christian
COLIN Gérard
COLLIN Dominique
DUPONT Jean-Gilbert
GARION Eric

GIRON Philippe
GITZHOFFER Raymond
GRANDVALLET François
HENRY Denis Pierre Gilles
HUGUENY Jean-Claude
HUIN Denis
HURAUX Gilles
HUSSON Claude

JACQUEMIN Jean-François
JACQUOT Laurent
MARCHAL Raymond
PAGELOT Dominique
PERRIN Jean-Pierre
PERRIN Nadine
PERSONENI Cédric
RICHARD Michelle

ROBICHON Joël
ROBIN Patrice
SPERANDIO Perrine
THIERY François
VALANCE Jacques
VIRTEL Gérard

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick
CLEMENT Marie-Josèphe

GAILLOT Thierry
JALLAIS Jacques

RENAUD Jean-Jacques
ROMARY Benoit

VILLEMIN Yannick
WILLEMIN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André
CALIN Thierry
DEMURGER Igor
GEHIN Martine
GUILLOT Jean-François

LAFROGNE Philippe
LARCHER Philippe
LE ROUX Yves
MENGEL Yveline
MILLOT Nicolas

ROPP Jean-Louis
ROUDOT Gérard
THOMAS Jérôme
TOUSSAINT Michel
VASSILIEFF Bernard

VILLAUME Patrick
ZANCHETTA Patrick

OBJET : Demande de retrait

RAPPORT DU PRESIDENT

Le 15 mars 2022, le comité syndical a validé le retrait du SIEA des Côtes et de la Ruppe (SIEACR). Cette décision a été notifiée le 18 mars 2022 aux communes membres du SDANC pour avis, comme pour toute délibération relative aux adhésions/retraits.

Par un courrier du 27 juin 2022, la Préfecture a fait savoir au SDANC que l'arrêté préfectoral entérinant ce retrait ne pouvait être pris, car la majorité requise n'a pas été obtenue.

En effet, le nombre de délibérations des communes membres quant à ce retrait n'était pas suffisant (contrairement aux adhésions, le fait de ne pas délibérer vaut refus).

Le 11 octobre 2022, le comité syndical a de nouveau validé le retrait du SIEACR.

Cette décision a été notifiée le 14 octobre 2022 aux communes membres du SDANC pour avis.

Par un courrier du 15 février 2023, la Préfecture a de nouveau fait savoir au SDANC savoir que l'arrêté préfectoral entérinant ce retrait ne pouvait être pris, car la majorité requise n'a pas été obtenue.

Le SIEACR représente donc une nouvelle demande de retrait par délibération n°2023-03-22-07 du 22 mars 2023

A noter que l'article L.5211-19 du CGT impose la réalisation d'une étude sur les incidences de ce retrait, conformément à l'article L.521-39-2 du même code ; étude non jointe lors de la transmission de la délibération.

A noter que le SDANC a reçu en date du 06 avril 2023 la note sur les incidences financières du Retrait du SIEACR

**Après en avoir délibéré
le comité syndical,**

DECIDE à l'unanimité

D'ACCEPTER cette demande de retrait



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 10:14:41 +0200
Ref:20230411_094201_1-1-O
Signature numérique
le Président

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°15/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique	GIRON Philippe	JACQUEMIN Jean-François	ROBICHON Joël
ARNOULD Jean-Paul	GITZHOFFER Raymond	JACQUOT Laurent	ROBIN Patrice
BASTIEN Denis	GRANDVALLET François	MARCHAL Raymond	SPERANDIO Perrine
BERBÉ Christian	HENRY Denis Pierre Gilles	PAGELOT Dominique	THIERY François
COLIN Gérard	HUGUENY Jean-Claude	PERRIN Jean-Pierre	VALANCE Jacques
COLLIN Dominique	HUIN Denis	PERRIN Nadine	VIRTEL Gérard
DUPONT Jean-Gilbert	HURAUX Gilles	PERSONENI Cédric	
GARION Eric	HUSSON Claude	RICHARD Michelle	

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick	GAILLOT Thierry	RENAUD Jean-Jacques	VILLEMEN Yannick
CLEMENT Marie-Josèphe	JALLAIS Jacques	ROMARY Benoit	WILLEMEN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André	LAFROGNE Philippe	ROPP Jean-Louis	VILLAUME Patrick
CALIN Thierry	LARCHER Philippe	ROUDOT Gérard	ZANCHETTA Patrick
DEMURGER Igor	LE ROUX Yves	THOMAS Jérôme	
GEHIN Martine	MENGEL Yveline	TOUSSAINT Michel	
GUILLOT Jean-Francois	MILLOT Nicolas	VASSILIEFF Bernard	

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président,

Vu le tableau des effectifs de du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC), ainsi pourvu :

- 1 attaché principal, à temps complet, contractuel, directrice : Mme Myriam LICOURT-VIRION.
- 1 ingénieur principal, à temps complet, poste non pourvu depuis le 06 mars 2023
- 1 ingénieur, à temps complet, titulaire, chargée de mission : Mme Aurélie MARLANGEON,
- 1 technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet, technicien de contrôle : M. Antoine SOUHAIT,
- 1 rédacteur, à temps complet, chargé de gestion administrative et médiation : Mme MOECKES Victoria,
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps incomplet (80%), accueil-secretariat : Mme Elodie MARCOLET en remplacement d'un agent titulaire en disponibilité.
- 1 adjoint administratif, à temps incomplet (80%), gestion des finances et ressources humaines : Mme Maria SCANDELLA,
- 1 adjoint administratif, à temps complet, poste vacant : Mme Isabelle BATILLOT, titulaire placé en congé longue durée,
- 1 adjoint technique, à temps complet, chargé de mission « réhabilitation » et « entretien » : M. David RICHARD

Considérant que le recrutement de Mme Myriam LICOURT-VIRION (attaché principal) au 1^{er} avril 2023 en tant que directrice, suite au départ (mutation) de Mme Elsa MOLINA (ingénieur principal) au 06 mars 2023,

Justifie

- La suppression du poste d'ingénieur principal, poste non pourvu depuis le 06 mars 2023

Le comité syndical,

- Entendu le Président,
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et l'article 3 du décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Après en avoir délibéré

le comité syndical, à l'unanimité

fait siennes les propositions du Président, et :

- précise que les crédits correspondants qui seront rattachés à l'article 6411 du budget de l'exercice en cours,

donne pouvoir au Président.



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 10:14:57 +0200
Ref:20230411_094401_1-1-O
Signature numérique
le Président

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique
ARNOULD Jean-Paul
BASTIEN Denis
BERBÉ Christian
COLIN Gérard
COLLIN Dominique
DUPONT Jean-Gilbert
GARION Eric

GIRON Philippe
GITZHOFFER Raymond
GRANDVALLET François
HENRY Denis Pierre Gilles
HUGUENY Jean-Claude
HUIN Denis
HURAUX Gilles
HUSSON Claude

JACQUEMIN Jean-François
JACQUOT Laurent
MARCHAL Raymond
PAGELOT Dominique
PERRIN Jean-Pierre
PERRIN Nadine
PERSONENI Cédric
RICHARD Michelle

ROBICHON Joël
ROBIN Patrice
SPERANDIO Perrine
THIERY François
VALANCE Jacques
VIRTEL Gérard

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick
CLEMENT Marie-Josèphe

GAILLOT Thierry
JALLAIS Jacques

RENAUD Jean-Jacques
ROMARY Benoît

VILLEMEN Yannick
WILLEMEN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André
CALIN Thierry
DEMURGER Igor
GEHIN Martine
GUILLOT Jean-François

LAFROGNE Philippe
LARCHER Philippe
LE ROUX Yves
MENGEL Yveline
MILLOT Nicolas

ROPP Jean-Louis
ROUDOT Gérard
THOMAS Jérôme
TOUSSAINT Michel
VASSILIEFF Bernard

VILLAUME Patrick
ZANCHETTA Patrick

OBJET : Approbation du compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2022

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Exercice 2022

Dépenses			
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé
011	Charges à caractère général	865 100,00 €	694 520,17 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	403 500,00 €	302 974,91 €
022	Dépenses imprévues	37 780,28 €	0,00 €
023	Virement à la section d'exploitation	15 000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre : dotation aux amortissements et aux provisions	14 288,52 €	14 288,52 €
65	Autres charges de gestion courante	785 453,30 €	786 857,76 €
67	Charges exceptionnelles (titres annulés)	32 700,00 €	8 055,00 €
68	Dotations aux amortissements	10 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 163 822,10 €	1 812 696,36 €

Recettes			
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement	500 472,10 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	30 000,00 €	13 960,10 €
70	Prestations de services	831 100,00 €	887 847,16 €
74	Subventions d'exploitation	50 000,00 €	71 505,00 €
75	Produits divers de gestion courante	751 800,00 €	772 230,04 €
77	Autres produits except. sur opérations de gestion	450,00 €	14 511,43 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2 163 822,10 €	1 760 053,73 €

RESULTAT : déficit de fonctionnement de 52 642,63 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble - Exercice 2022

Dépenses			
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	30 646,84 €	1 649,00 €
4581	Opérations pour le compte de tiers	12 000,00 €	9 135,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		52 646,84 €	10 784,00 €

Recettes			
Chapitre	Libellé	Budget 2022	Réalisé
001	Excédent d'investissement reporté	11 358,32 €	0,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	15 000,00 €	0,00 €
040	Amortissement des immobilisations	14 288,52 €	14 288,52 €
4582	Opérations pour le compte	12 000,00 €	8 285,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		52 646,84 €	22 573,52 €

RESULTAT : excédent d'investissement de 11 789,52 €

**Le comité syndical,
après en avoir délibéré**

ADOpte à l'unanimité

les résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2022,

le Président s'étant retiré de la salle au moment du vote,

et sachant que les résultats du compte administratif sont parfaitement conformes à ceux du compte de gestion.



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 11:28:17 +0200
Ref:20230411_111801_1-1-O
Signature numérique
le Président

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°17/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

Nombre de délégués en exercice : 50

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique
ARNOULD Jean-Paul
BASTIEN Denis
BERBÉ Christian
COLIN Gérard
COLLIN Dominique
DUPONT Jean-Gilbert
GARION Eric

GIRON Philippe
GITZHOFFER Raymond
GRANDVALLET François
HENRY Denis Pierre Gilles
HUGUENY Jean-Claude
HUIN Denis
HURAUX Gilles
HUSSON Claude

JACQUEMIN Jean-François
JACQUOT Laurent
MARCHAL Raymond
PAGELOT Dominique
PERRIN Jean-Pierre
PERRIN Nadine
PERSONENI Cédric
RICHARD Michelle

ROBICHON Joël
ROBIN Patrice
SPERANDIO Perrine
THIERY François
VALANCE Jacques
VIRTEL Gérard

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick
CLEMENT Marie-Josèphe

GAILLOT Thierry
JALLAIS Jacques

RENAUD Jean-Jacques
ROMARY Benoît

VILLEMIN Yannick
WILLEMIN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André
CALIN Thierry
DEMURGER Igor
GEHIN Martine
GUILLOT Jean-François

LAFROGNE Philippe
LARCHER Philippe
LE ROUX Yves
MENGEL Yveline
MILLOT Nicolas

ROPP Jean-Louis
ROUDOT Gérard
THOMAS Jérôme
TOUSSAINT Michel
VASSILIEFF Bernard

VILLAUME Patrick
ZANCHETTA Patrick

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2022 au budget primitif de l'exercice 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 (conformes au compte administratif 2022 voté) au budget primitif 2023.

En recettes d'investissement, à l'article 001, seront reportés :

- l'excédent d'investissement cumulé des exercices antérieurs de 11 358.32 €,
- l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 11 789.52 €,
- soit un montant total de 23 147.84 €

En recettes de fonctionnement, à l'article 002, seront reportés :

- le cumul des excédents des exercices antérieurs de 500 472.10 €,
- le déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 de 52 642.63 €,
- soit un montant total de 447 829.47 €.

**Le comité syndical,
après en avoir délibéré**

ADOPTE à l'unanimité :

l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023, comme ci-dessus énoncée.



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 10:14:43 +0200
Ref:20230411_094602_1-1-O
Signature numérique
le Président

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°18/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique	GIRON Philippe	JACQUEMIN Jean-François	ROBICHON Joël
ARNOULD Jean-Paul	GITZHOFFER Raymond	JACQUOT Laurent	ROBIN Patrice
BASTIEN Denis	GRANDVALLET François	MARCHAL Raymond	SPERANDIO Perrine
BERBÉ Christian	HENRY Denis Pierre Gilles	PAGELOT Dominique	THIERY François
COLIN Gérard	HUGUENY Jean-Claude	PERRIN Jean-Pierre	VALANCE Jacques
COLLIN Dominique	HUIN Denis	PERRIN Nadine	VIRTEL Gérard
DUPONT Jean-Gilbert	HURAUX Gilles	PERSONENI Cédric	
GARION Eric	HUSSON Claude	RICHARD Michelle	

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick	GAILLOT Thierry	RENAUD Jean-Jacques	VILLEMIN Yannick
CLEMENT Marie-Josèphe	JALLAIS Jacques	ROMARY Benoit	WILLEMIN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André	LAFROGNE Philippe	ROPP Jean-Louis	VILLAUME Patrick
CALIN Thierry	LARCHER Philippe	ROUDOT Gérard	ZANCHETTA Patrick
DEMURGER Igor	LE ROUX Yves	THOMAS Jérôme	
GEHIN Martine	MENGEL Yveline	TOUSSAINT Michel	
GUILLOT Jean-François	MILLOT Nicolas	VASSILIEFF Bernard	

OBJET : Participations financières des collectivités adhérentes pour l'exercice 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président rappelle que la contribution des collectivités adhérentes doit être fixée chaque année par le comité syndical, pour les 3 compétences :

- compétence obligatoire « Contrôle »,
- compétence à la carte n°1 « Réhabilitation »,
- compétence à la carte n°2 « Entretien ».

La cotisation est due par toute collectivité adhérente.

Pour les EPCI, le montant de la cotisation est égal à la somme des cotisations des communes membres.
Pour les collectivités nouvellement adhérentes, la cotisation de l'année en cours est due dans son intégralité quelle que soit la date de la prise de l'arrêté préfectoral autorisant leur adhésion.

Il est proposé de conduire la tarification suivante :

Population totale	Cotisation annuelle CONTRÔLE (€)	Cotisation annuelle REHABILITATION (€)	Cotisation annuelle ENTRETIEN (€)
moins de 100	50	20	10
de 101 à 300	60	25	15
de 301 à 600	70	30	20
de 601 à 1000	80	35	20
de 1001 à 5000	90	40	25
plus de 5000	100	45	30

**Le comité syndical,
après en avoir délibéré. :**

ADOpte à l'unanimité

le montant des participations des collectivités adhérentes, telles qu'elles sont détaillées ci-dessus.



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 10:14:48 +0200
Ref:20230411_094801_1-1-O
Signature numérique
le Président

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°19/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

Nombre de délégués en exercice : 50

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique
ARNOULD Jean-Paul
BASTIEN Denis
BERBÉ Christian
COLIN Gérard
COLLIN Dominique
DUPONT Jean-Gilbert
GARION Eric

GIRON Philippe
GITZHOFFER Raymond
GRANDVALLET François
HENRY Denis Pierre Gilles
HUGUENY Jean-Claude
HUIN Denis
HURAUX Gilles
HUSSON Claude

JACQUEMIN Jean-François
JACQUOT Laurent
MARCHAL Raymond
PAGELOT Dominique
PERRIN Jean-Pierre
PERRIN Nadine
PERSONENI Cédric
RICHARD Michelle

ROBICHON Joël
ROBIN Patrice
SPERANDIO Perrine
THIERY François
VALANCE Jacques
VIRTEL Gérard

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick
CLEMENT Marie-Josèphe

GAILLOT Thierry
JALLAIS Jacques

RENAUD Jean-Jacques
ROMARY Benoit

VILLEMIN Yannick
WILLEMIN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André
CALIN Thierry
DEMURGER Igor
GEHIN Martine
GUILLOT Jean-François

LAFROGNE Philippe
LARCHER Philippe
LE ROUX Yves
MENGEL Yveline
MILLOT Nicolas

ROPP Jean-Louis
ROUDOT Gérard
THOMAS Jérôme
TOUSSAINT Michel
VASSILIEFF Bernard

VILLAUME Patrick
ZANCHETTA Patrick

OBJET : Montant des redevances d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président rappelle que les ressources du SDANC, et notamment le produit des redevances facturées aux usagers, doivent être fixées chaque année par le comité syndical.

› **Concernant la compétence obligatoire « Contrôle »**

Les redevances sont forfaitaires, et facturées à l'utilisateur après réalisation du contrôle.

Il est proposé de reconduire la tarification appliquée depuis le 1^{er} avril 2022 :

	Montant HT (€)
Contrôle de conception	110
Contrôle de l'exécution des travaux	110
Contre-visite, suite à un contrôle de l'exécution des travaux	50
Diagnostic	120
Contrôle périodique	120
Contrôle pour vente immobilière	200

(TVA : 10%)

› **Concernant la compétence facultative à la carte « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif »**

La redevance correspond aux frais de gestion administrative facturé par le SDANC à tout usager ayant signé une convention. Il est facturé une redevance par convention.

Il est proposé d'appliquer une somme forfaitaire de 80 € HT (TVA 20%).

› **Concernant la compétence facultative à la carte « Entretien des installations d'assainissement non collectif »**

La redevance correspond aux frais de gestion administrative facturé par le SDANC à tout usager ayant signé une convention. Il est facturé une redevance par intervention.

Il est proposé d'appliquer une somme forfaitaire de 10 € HT (TVA 20%).

› **Pour les prestations facultatives**

La redevance est facturée après réalisation de la prestation.

Il est proposé d'appliquer des sommes forfaitaires :

- Analyse de la qualité des rejets : 195 € HT ;
- Recherche et identification d'ouvrages : 240 € HT.

**Le comité syndical,
après en avoir délibéré. :**

ADOpte à l'unanimité

les tarifs de redevance tels que détaillés ci-dessus.



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 10:14:46 +0200
Ref:20230411_100201_1-1-O
Signature numérique
le Président

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°20/2023
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : Joël ARNOULD

*Le Comité du Syndicat mixte Départemental
d'Assainissement Non Collectif, dûment convoqué,*

*s'est réuni à Uriménil
en l'an deux mille vingt trois
le jeudi 06 avril
à 18H*

sous la Présidence de Monsieur Eric GARION

Sont présents :

ANDRES Dominique
ARNOULD Jean-Paul
BASTIEN Denis
BERBÉ Christian
COLIN Gérard
COLLIN Dominique
DUPONT Jean-Gilbert
GARION Eric

GIRON Philippe
GITZHOFER Raymond
GRANDVALLET François
HENRY Denis Pierre Gilles
HUGUENY Jean-Claude
HUIN Denis
HURAUX Gilles
HUSSON Claude

JACQUEMIN Jean-François
JACQUOT Laurent
MARCHAL Raymond
PAGELOT Dominique
PERRIN Jean-Pierre
PERRIN Nadine
PERSONENI Cédric
RICHARD Michelle

ROBICHON Joël
ROBIN Patrice
SPERANDIO Perrine
THIERY François
VALANCE Jacques
VIRTEL Gérard

Sont excusés :

CASADEVALL Patrick
CLEMENT Marie-Josèphe

GAILLOT Thierry
JALLAIS Jacques

RENAUD Jean-Jacques
ROMARY Benoit

VILLEMIN Yannick
WILLEMIN Jenny

Sont absents :

BOULANGEOT André
CALIN Thierry
DEMURGER Igor
GEHIN Martine
GUILLOT Jean-François

LAFROGNE Philippe
LARCHER Philippe
LE ROUX Yves
MENGEL Yveline
MILLOT Nicolas

ROPP Jean-Louis
ROUDOT Gérard
THOMAS Jérôme
TOUSSAINT Michel
VASSILIEFF Bernard

VILLAUME Patrick
ZANCHETTA Patrick

OBJET : Vote du budget primitif de l'exercice 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

Il convient que les membres du comité syndical se prononcent sur le budget primitif de l'exercice 2023, ci-après annexé, et que le vote soit effectué par article en investissement, et par chapitre en fonctionnement.

**Le comité syndical,
après en avoir délibéré. :**

ADOpte à l'unanimité

le budget primitif de l'exercice 2023, ci-après annexé, sachant que le vote est effectué par article en investissement, et par chapitre en fonctionnement.



Eric GARION

ERIC GARION
2023.04.11 10:14:55 +0200
Ref:20230411_100601_1-1-O
Signature numérique
le Président